

## REMISAGE HIVERNAL

Camping Lac Vert <ca.campinglacvert@gmail.com>

Mar 2022-08-30 15:39



30 août 2022

Bonjour à tous les membres de l'APCLV,

### REMISAGE HIVERNAL DANS LA SALLE COMMUNAUTAIRE

Comme depuis plusieurs années maintenant, la salle communautaire, qui est la propriété de l'APCLV, sera utilisée pour l'entreposage hivernal de biens appartenant aux membres de l'association. Cette pratique annuelle comble un besoin exprimé par certains de nos membres en plus de générer des revenus pour notre association. Il est possible d'entreposer des automobiles, motocyclettes, bateaux, VTT, remorques et autres à des coûts moindres que les espaces d'entreposage publics. Afin de respecter le contrat d'assurances responsabilités de l'APCLV, seuls les membres propriétaires de l'Association ont droit d'utiliser ce service et chaque utilisateur **doit obligatoirement posséder des assurances personnelles** sur ses biens incluant une assurance responsabilité en cas de dommage aux biens d'autrui. Il est à noter que l'espace n'est pas chauffé en hiver et que des dates précises d'entrée et de sortie sont établies au préalable. La salle est cadenassée et aucun accès n'est permis pendant la période d'entreposage, et ce, sans exception.

Toutes les informations pertinentes au remisage hivernal, de même que le contrat à compléter sont disponibles sur le site web de l'APCLV - <http://www.campinglacvert.com/association-des-proprietaires-du-camping-lac-vert/remisage-hivernale/>.

Quiconque est intéressé à louer un espace de remisage hivernal doit compléter le contrat **avant le 18 septembre 2022** et le faire parvenir par courriel à [ca.campinglacvert@gmail.com](mailto:ca.campinglacvert@gmail.com). Lorsqu'un contrat est approuvé par l'APCLV, le membre reçoit dans les jours suivants, un courriel spécifiant la date et l'heure pour le remisage de ses biens.

Une fois le contrat dûment rempli et les biens entreposés, la facturation personnalisée sera envoyée par courriel et le montant devra être payé par virement Interac

<http://www.campinglacvert.com/association-des-proprietaires-du-camping-lac-vert/facturation-payer-une-facture/> dans les 30 jours suivant la facture.

## **Communications et coordonnées**

La source officielle de communication entre le conseil d'administration et les membres de l'APCLV est par courriel. En conséquence, c'est votre responsabilité de garder vos coordonnées à jour. Toutes modifications doivent être envoyées à l'adresse suivante : [ca.campinglacvert@gmail.com](mailto:ca.campinglacvert@gmail.com). L'ajout de cette adresse à votre liste de contacts vous permettra de nous rejoindre facilement et empêchera nos communiqués de tomber dans les boîtes de pourriels / scams / indésirables / etc.

Merci.

CA, APCLV